



État d'avancement de la mise en œuvre de l'OTE dans les ministères sociaux

La présente note est destinée à faire un point d'étape sur la mise en œuvre de réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) en application de la circulaire du 12 juin 2019. Le déploiement de la démarche OTE est maintenant lancé avec le démarrage de plusieurs travaux en parallèle qui concernent les trois réseaux : travail - emploi - développement économique, cohésion sociale, jeunesse et sport. La désignation des préfigureurs (en cours au moment de la rédaction de cette note) marquera le démarrage effectif de la construction du nouveau réseau rassemblant les DIRECCTE et les services de la cohésion sociale des DR(D)JSCS et DDCS et des nouvelles délégations de région académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

1. Le sens de la réforme

La circulaire du 12 juin pose le principe d'une réorganisation des services déconcentrés de l'Etat pour mieux répondre aux priorités affichées par le gouvernement, parmi lesquels la création du service public de l'insertion, outil de déploiement et de mise en œuvre de la lutte contre la pauvreté.

L'enjeu de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté est de sortir de cette fatalité subie dès les premiers pas de la vie, de transformer notre modèle social pour permettre l'émancipation sociale par l'emploi.

La volonté du Gouvernement est de faire du retour à l'emploi l'objectif premier de prévention et de sortie de la pauvreté. Après les réformes majeures du marché du travail, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, nous nous engageons dans une nouvelle étape vers la société inclusive. À cette fin, il est nécessaire de se doter des compétences permettant d'accompagner les personnes en difficulté, pour les sortir de cette réalité douloureuse.

Le regroupement au sein d'un nouveau réseau des DRJSCS et des DIRECCTE, en charge en charge de l'emploi, de l'apprentissage, de la formation professionnelle, de la relation avec les entreprises, du travail, de la cohésion sociale, de l'hébergement et de l'accès au logement, et au niveau départemental le rapprochement des UD des DIRECCTE et des DDCS dans une nouvelle DDI **permettra de mobiliser plus efficacement nos compétences d'insertion sociale et nos compétences d'insertion professionnelle.**

Cette ambition qui conduit à renforcer l'État social territorial, doit se construire en consolidant les acquis des deux réseaux existants travail/emploi/développement économique et cohésion sociale. Mais il est utile de disposer brièvement d'un aperçu d'ensemble de la réforme, en premier pour comprendre les évolutions des agents des deux réseaux.

2. Pour mémoire, quatre préfigurations sont à l'œuvre dans lesquelles les ministères sociaux sont impliqués :

- La préfiguration des nouvelles directions régionales

- La préfiguration des nouvelles DDI
- La préfiguration des SG communs au niveau départemental
- La préfiguration des DRAJES côté éducation nationale

La préfiguration des nouvelles directions régionales

- Avec la désignation des préfigureurs va s'ouvrir le temps de la construction du nouveau réseau issu du rapprochement des DIRECCTE et de la partie CS des DRJSCS
- Cette construction va se dérouler selon un calendrier macro prévoyant un atterrissage pour la fin du premier semestre 2020, sous réserve d'un arbitrage du cabinet du Premier Ministre.
- Il revient aux préfigureurs quand ils seront désignés de traduire dans l'organisation des nouvelles directions régionales les objectifs à l'origine de la réforme et en premier lieu ce qui est au cœur de cette réforme : le rapprochement de l'insertion sociale et professionnelle. Mais aussi en intégrant l'ensemble des compétences des deux réseaux qui sont prévues pour construire cette nouvelle direction régionale, travail/emploi/développement économique, concurrence et consommation, cohésion sociale.
- Le SGMAS et les directions métier sont mobilisés pour accompagner les préfigureurs en leur apportant soutien et appui pour réussir pleinement cette démarche.
- Pour renforcer l'accompagnement des préfigureurs la SGMAS a décidé de recourir à une prestation de consultants qui viendront appuyer autant le niveau central que les préfigureurs en région. Il s'agit du cabinet INOP'S en réseau avec les cabinets MENSIA et Convictions RH.
- Cet appui sur les questions d'organisation s'ajoute à l'accompagnement RH, notamment en matière coaching, qui sera proposé par la DRH et le suivi des situations individuelles.
- Un chantier juridique a été parallèlement lancé afin de modifier les décrets d'organisation en fonction de la réforme. et au niveau départemental le rapprochement des UD des DIRECCTE et des DDCS dans une nouvelle DDI.
- La réflexion est en cours sur la construction des hypothèses concernant le futur organigramme des futures directions régionales. Il est indispensable de réfléchir au bon positionnement de la dimension cohésion sociale au sein des futures directions régionales.
- Dans la construction des nouvelles directions régionales, il ne faut pas oublier un certain nombre de sujets transversaux.
 - Les études et l'observation
 - La démarche de contrôle (ICE)
 - Le dialogue de gestion

La préfiguration des nouvelles DDI

- Deux circulaires des 12 juin et 30 août concernent la préfiguration des DDI.
- La mise en place des nouvelles DDI est de la responsabilité organisationnelle du ministère de l'intérieur et donc des préfets de départements, à la différence de la préfiguration des nouvelles directions régionales qui relèvent de la responsabilité de la ministre du travail, de la ministre de la santé et des solidarités, et du ministre de l'économie et des finances.
- La réflexion en cours sur l'animation fonctionnelle est un enjeu déterminant de la réforme concernant les modalités de relation entre le niveau régional et départemental. La relation hiérarchique qui existait entre les UR et UD DIRECCTE disparaît au bénéfice d'une relation fonctionnelle, le préfet de département disposant de la responsabilité hiérarchique. La poursuite d'une relation fluide et intégrée entre les deux niveaux territoriaux sera déterminante pour l'efficacité de la mise en œuvre des politiques publiques.
- De même il faut traduire de façon opérationnelle la mise en place de la ligne hiérarchique spécifique de l'inspection du travail, en évitant de créer un positionnement à part des services du travail au sein des futurs DDI.

- Le choix des préfigureurs des nouvelles DDI n'est pas encore effectué (à la date de rédaction de cette note), il importe de prêter attention au respect de l'équilibre entre les différents réseaux qui ne se limite pas aux réseaux travail/emploi/cohésion sociale.

La préfiguration des SG communs de DDI en département

- Une circulaire du 2 août est venue définir le cadre de la mise en place des SG communs.
- Un important travail d'indentification des effectifs a été réalisé par la DFAS, afin de déterminer un chiffrage équitable des effectifs à transférer aux SG communs départementaux au titre des DDCS et des DDCSPP. Pour ce qui concerne les UD DIRECCTE et les UR DIRECCTE, c'est un exercice à venir.
- La désignation des préfigureurs est réalisée, 7 préfigureurs issus des ministères sociaux ont été retenus.

La préfiguration des DRAJES Délégations de Région Académique à la Jeunesse, l'Engagement et aux Sports)

- Parallèlement à la démarche de préfiguration des nouvelles directions régionales démarre la préfiguration des DRAJES en lien avec le MENJ. Le SGMAS poursuit les échanges avec l'EN dans le cadre d'un comité de pilotage mensuel et a travaillé avec l'EN sur le choix des préfigureurs.
- La désignation des préfigureurs des DRAJES est en cours (au moment de la rédaction de cette note).
- Le calendrier de la mise en place des DRAJES doit faire l'objet d'un arbitrage interministériel (cf. ci-avant).
- Le cabinet INOP'S en réseau avec les cabinets MENSIA et Convictions RH viendra appuyer les préfigureurs des DRAJES, en coordination avec les préfigureurs des nouvelles directions régionales.
- Deux missions inter inspections ont été lancées afin d'appuyer les deux ministères d'une part dans le transfert des missions jeunesse et sports et plus globalement la constitution des DRAJES et, d'autre part, dans le transfert des missions de formation et de certifications.
- Parallèlement, plusieurs chantiers ont été lancés entre les services de l'EN et les ministères sociaux :
 - Chantier juridique : afin de rédiger le décret de création des DRAJES
 - Chantier RH : afin de définir les conditions d'accueil des agents (position administrative, régime indemnitaire, etc.), les modalités de gestion transitoire durant l'année 2020 (convention de gestion entre les ministères sociaux et le ministère de l'EN), le dialogue social, la mobilité, etc.
 - Chantier finances : sur le transfert budgétaire des effectifs
 - Chantier SI : afin d'identifier les impacts de la réforme en matière SI

3. L'actualité de la réforme OTE

Elle repose principalement sur les points suivants :

- La désignation des préfigureurs dans les quatre chantiers qui permet de lancer les travaux régionaux et départementaux.
- La démarche de dialogue social en cours portée par la DRH pour déterminer les modalités de l'accompagnement RH des agents concernés
- La mobilisation de la DFAS sur les questions de contribution des deux réseaux aux SG communs
- L'engagement du travail de DSI sur les enjeux en matière de systèmes d'information à partager ou à construire.
- La rédaction des nouveaux décrets prenant acte des conséquences de l'OTE.